

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479**UFI:** VXQ0-A03K-Q00V-F157

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Huile isolante premium (type II, inhibée) pour l'utilisation dans les transformateurs électriques, les disjoncteurs et les interrupteurs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

CLASSIC Schmierstoff GmbH & Co. KG

Lange Straße 100-106

D-27318 HOYA

DEUTSCHLAND

Telefon: +49 (4251) - 8120

products@classic-oil.de

Service chargé des renseignements: Gestion des produits**1.4 Numéro d'appel d'urgence** Numéro d'urgence 24h/24 : +1 872 5888271 (CSG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 1)

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % en poids figurant sur la liste visée à l'article 59, §1 du règlement REACH en raison de ses propriétés de perturbation endocrinienne ou de substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 72623-86-0 EINECS: 276-737-9 Reg.nr.: 01-2119474878-16-0001	huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ⚠ Asp. Tox. 1, H304	90-100%
CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Reg.nr.: 01-2119487077-29	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	70-90%
CAS: 64742-46-7 EINECS: 265-148-2 Reg.nr.: 01-2119489867-12	distillats moyens (pétrole), hydrotraités ⚠ Asp. Tox. 1, H304	1-10%
CAS: 119-64-2 EINECS: 204-340-2 Reg.nr.: 01-2119539463-37-0001	1,2,3,4-tétrahydronaphtalène ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119555270-46 01-2119565113-46	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410	0,1-0,25%

Indications complémentaires:

Les huiles minérales du produit contiennent < 3 % d'extrait de DMSO (IP 346).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

La respiration artificielle et/ou l'oxygène peuvent être nécessaires.

Après contact avec la peau:

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes, en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Demander conseil à un médecin.

Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières.

Consulter un médecin

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 2)

Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau.

NE PAS faire vomir sauf sur avis du médecin ou du centre de traitement des intoxications.

Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Demander conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le secouriste doit se protéger**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucune information disponible.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers particuliers lors de la lutte contre l'incendie :

Refroidir les récipients fermés à proximité du foyer d'incendie avec de l'eau pulvérisée.

Produits de combustion dangereux :

Oxydes de carbone (CO, CO₂), fumée et gaz irritants en cas de combustion incomplète.**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications** Ne pas laisser l'eau d'extinction atteindre les eaux de surface ou les nappes phréatiques.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Mettre les personnes en sécurité. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Baliser la zone contaminée avec des panneaux et empêcher le personnel non autorisé d'y pénétrer. Intervention uniquement par du personnel qualifié portant un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Empêcher toute nouvelle fuite ou tout nouveau déversement si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Absorber avec un absorbant inerte. Utiliser des outils anti-étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Contacter les autorités locales compétentes.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Équipement de protection individuelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'application. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Aucune connue.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 3)

Mesures d'hygiène :

Retirer et (dé)laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Après utilisation, se laver soigneusement le visage, les mains et toutes les parties de la peau exposées.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans le récipient d'origine. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position verticale afin d'éviter toute fuite. Conserver au frais et au sec, dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Pour préserver la qualité du produit, le stocker à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: -

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Brouillard d'huile minérale

TWA

5 mg/m³

US. Valeurs limites de l'ACGIH

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Aucune exigence particulière en matière de ventilation. Une bonne ventilation habituelle des locaux devrait suffire à limiter l'exposition des travailleurs aux polluants atmosphériques.

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire, sauf s'il existe une évacuation locale appropriée des gaz d'échappement ou si une évaluation de l'exposition montre que l'exposition se situe dans le cadre des directives applicables.

Le choix des masques de protection respiratoire doit se faire en fonction des concentrations incidentes connues ou supposées, des dangers du produit et des valeurs limites d'exposition professionnelle du masque de protection respiratoire concerné.

Filtre contre les vapeurs organiques.

Protection des mains:

Lors de la manipulation de produits chimiques, des gants résistants aux produits chimiques, imperméables et conformes à une norme reconnue doivent toujours être portés lorsqu'une évaluation des risques l'exige.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVA), Viton(R).

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage En cas de difficultés de traitement, porter un écran facial.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 4)

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de son type, de la concentration et de la quantité de substances dangereuses et du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide de visqueuse
Couleur:	Transparent
Odeur:	Odeur légère, semblable à la naftaline
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Faible risque d'incendie. Cette substance doit être chauffée avant de pouvoir s'enflammer.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	170 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 100 °C	2,6 mm ² /s
Cinématique à 40°C	9,2 mm ² /s
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 15 °C:	0,84 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Ne s'applique pas aux liquides.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide visqueux
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Ne pas mettre le récipient sous pression, le découper, le souder, le braser, le percer, le poncer et le tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Changement d'état	
Température de suintement:	
Point d'écoulement	-60 °C
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 5)

Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de polymérisation dangereuse.
Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Réagit avec les agents oxydants, les acides et les alcalis

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La combustion peut dégager du COx, des hydrocarbures, de la fumée et des gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 72623-86-0 huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	>5,2 (rat) (4h)

CAS: 119-64-2 1,2,3,4-tétrahydronaphtalène

Oral	LD50	2.860 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.300 mg/kg (lapin)

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral	LD50	6.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	>2.000 g/m ³ (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 6)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste en raison de leurs propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH, ou il a été établi qu'il ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 72623-86-0 huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement

NOEC	>100 mg/L /72 h (Algues)
	>100 mg/L /48 h (Daphnia magna)
	>100 mg/L /96 h (Poisson)

CAS: 119-64-2 1,2,3,4-tétrahydronaphtalène

EC50	9,5 mg/L /48 h (Daphnia magna)
LC50	3,2 mg/L /96 h (Poisson)

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

EC50	0,48 mg/L /48 h (Daphnia magna)
------	---------------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

La déclaration précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Acheminer les résidus et les solutions non recyclables vers une entreprise d'élimination agréée. Les déchets destinés au recyclage doivent être classés et étiquetés. Transmettre à une entreprise d'élimination agréée. Éliminer les déchets de produits conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 8)

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun ingrédient n'est répertorié.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement UE 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.08.2024

Révision: 01.08.2024

Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Nom du produit: CLASSIC ILSAN TF D479

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
---	--

Service établissant la fiche technique: Gestion des produits

Contact: Gestion des produits

Date de la version précédente: 07.04.2022

Numéro de la version précédente: 2.00

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**